

Trois questions au Senior Partner de PricewaterhouseCoopers...

# ...Christophe Adrien Relongoue : " Il est essentiel que les opérateurs économiques et les administrations se parlent "

Propos recueillis par  
Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**L'Union: le cabinet PricewaterhouseCoopers Tax & Legal a convié l'administration fiscale à un petit-déjeuner formation sur la loi de finances 2016. Quel était l'objectif de cette rencontre ?**

**-Christophe Adrien RELONGOUE :** le 16 mars à Port-Genitil et le 18 mars à Libreville, le cabinet PricewaterhouseCoopers Tax & Legal a eu le plaisir d'accueillir le directeur général adjoint des Impôts, le directeur de la Législation fiscale et du Contentieux, le directeur des Grandes entreprises ainsi que le coordinateur de la cellule Prix de transfert de l'administration fiscale. L'objectif était d'échanger avec les opérateurs économiques sur les dispositions issues de la Loi de Finances 2016, entrée en vigueur au cours du mois de février 2016. Pionnier en la matière, notre cabinet est, depuis 2008, l'instigateur de ces "Petits-déjeuners formation" mensuels.

Cette initiative vise, d'une part, à rencontrer nos clients, une fois par mois, pour connaître les situations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement, et, d'autre part, à prévenir et réduire les risques juridiques et fiscaux encourus par chacun d'entre eux. Nous considérons, en effet, qu'il faut anticiper pour ne pas subir. Organisées sous la forme de débats participatifs et d'étude de cas pratiques, ces séances de formation ont vocation à permettre d'échanger techniquement sur des points de droit, et de mettre en commun les difficultés rencontrées par toutes entreprises implantées au Gabon.

**•Mais pourquoi avez-vous invité spécialement l'administration fiscale ?**

-Pour investir, innover et embaucher, les acteurs économiques ont besoin de visibilité, de stabilité et de sécurité. L'administration fiscale a, de son côté, intérêt à faciliter l'anticipation, par les entreprises, de leurs nouvelles obligations fiscales et à améliorer l'information des



Photo : DR

**Christophe Adrien Relongoue, senior Partner de PricewaterhouseCoopers prône le dialogue entre administration fiscale et opérateurs économiques.**

contribuables, afin de favoriser le paiement spontané de l'impôt. Il est donc essentiel que les opérateurs économiques et les administrations se parlent. Une de nos missions est de faciliter ce dialogue. Nous avons donc souhaité créer des moments et des espaces privilégiés de rencontre, d'information et de partage avec les administra-

tions gabonaises. S'agissant de l'administration fiscale, nous avons compris qu'elle était également demandeuse de ces échanges. Cela nous a donc paru évident de la convier et nous la remercions d'avoir pris le temps d'aller à la rencontre des opérateurs économiques. Dans le respect du rôle de chacun, c'est une relation tripartite que nous souhaitons créer.

**•Pensez-vous que cette rencontre ait été fructueuse ?**

-Je pense que oui. Ces échanges ont permis, d'une

part, aux opérateurs économiques de mieux comprendre les dispositifs fiscaux créés et/ou modifiés et l'objectif de ces dispositifs et, d'autre part, à l'administration fiscale d'entendre les remarques des opérateurs économiques sur la mise en œuvre et les impacts de ces dispositifs et de cerner les enjeux. C'est une remontée d'informations essentielle. Nous essaierons de les renouveler autant de fois que possible, et les sujets ne manquent pas. C'est dans l'intérêt des opérateurs économiques et du Gabon.

## Évaluation de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique

### Mesurer la mise en œuvre

FA  
Libreville/Gabon

**AUJOURD'HUI,** s'ouvre à Libreville l'atelier portant sur l'évaluation conjointe de la première Stratégie nationale pour le développement de la statistique, organisée par le ministère de

l'Economie. Celui-ci se donne pour objectif de mesurer le degré de mise en œuvre de la Stratégie nationale pour le développement de la statistique, couvrant la période de 2011 à 2015, ainsi que les progrès accomplis en matière de disponibilité régulière d'un éventail minimum de statistiques sur le pays.

Réunion entre les opérateurs économiques de la ZERP et une délégation du ministère de la Formation professionnelle

## Immersion imminente des jeunes inscrits au programme 1 jeune = 1 métier

Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**L'AUTORITÉ** administrative de la Zone économique à régime privilégié de Nkok (ZERP) a récemment accueilli une délégation du ministère de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes, ainsi que les opérateurs industriels installés à l'intérieur de la ZERP. L'objectif de cette rencontre, selon la coordinatrice générale du programme 1 jeune = 1 métier, Louise-Marie Soumaho, était de préparer l'immer-

sion imminente au sein des unités de production des jeunes inscrits au programme pilote 1 jeune = 1 métier.

Au cours de cette réunion, la coordinatrice générale a tenu à réitérer aux différents opérateurs présents les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement pour alléger les charges des opérateurs volontaires, en mettant l'accent sur la police d'assurance tous risques pour les stagiaires, et une allocation de 50 000 francs mensuels durant la période d'apprentissage (3 mois) pour les ap-

prenants. Un dispositif de contrôle et de suivi sera mis en place avec le concours de l'Autorité administrative de la zone économique à régime privilégié de Nkok.

Toutefois, l'Administra-

teur général de la ZERP, Sèdji-Armel Mensah, a reconnu que « pour les entreprises, accueillir du personnel non qualifié implique une étape de formation qui influe sur leur productivité. Mais au regard de vos besoins

exprimés en matière de main d'œuvre locale compétente, cet acte volontaire et social vous garantit la disponibilité immédiate de travailleurs qualifiés, formés en adéquation avec votre fonctionnement

interne, au terme de leur immersion», a-t-il souligné.

A noter que la ZERP de Nkok, au 31 décembre 2015, compte 1148 emplois au sein de 11 entreprises de production.



Photo : DR

Quelques opérateurs économiques exerçant à la ZERP de Nkok au cours de la réunion.

Cour Constitutionnelle

République Gabonaise  
Union - Travail - Justice

### COMMUNIQUE

**Le calendrier de la campagne de sensibilisation portant sur les différents aspects du processus électoral animée par la Cour Constitutionnelle est, en ce qui concerne la Province de l'OGOOUE- IVINDO, modifié et complété ainsi qu'il suit :**

**JEUDI 31 MARS 2016**

- 10H 30 : Commune de Makokou, Département de l'Ivindo (Districts de Mvadi, Makébé-Bakwaka, Batouala, Canton Ntang Ntoui)
- 11H 00 : Commune d'Ovan et Département de la Mvoug

**VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

- 9H 00 : Commune de Mékambo et Département de la Zadié
- 9H 00 : Commune de Booué, Département de la Lopé, District de Mokéko.

**Le programme de la province du WOLEU-NTEM sur le même objet reste inchangé (Voir L'Union des 19 et 20 mars 2016).**

Fait à Libreville, le 21 mars 2016  
Le Secrétaire Général de la Cour  
Constitutionnelle,

**Démond N'GAYIS-OTOÛNGA.**